



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de**

**B E U I L**

Alpes-Maritimes

AR Prefecture

006-210600169-20230425-2023\_13\_03-DE  
Reçu le 28/04/2023

Le mardi vingt-cinq avril deux mille vingt-trois, à 19 heures 00, Salle du Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 18.04.2023

**Etaients présents :** M. Roland GIRAUD, Maire, M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, N. Noël MAGALON, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal,

**Absents :** M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale.

**Représentés :** M. Arnaud ROCHE est représenté par M. Alexandre GEFFROY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 20/04/2023, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Nicolas DONADEY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 24/04/2023, Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 18/04/2023

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°03.2023

**DELIBERATION N°13 – OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune apporte chaque année aux associations beuilloises poursuivant une mission d'intérêt général, une aide sous forme de subvention.

Il présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subvention pour l'année 2023 qui ont été présentées par les associations, et dont les crédits nécessaires à la dépense ont été inscrits au Budget Primitif 2023 de la Commune.

Monsieur le Maire propose de valider les demandes suivantes :

➤ Association des parents d'élèves de l'école de Beuil.....	900 €
➤ Amicale des Sapeurs-Pompiers de Beuil .....	1 000 €
➤ Chorale de Beuil.....	3 000 €
➤ Lous amis Capello San Ja.....	500 €
➤ Club des aînés de Beuil.....	600 €
➤ Comité des fêtes.....	3 500 €
➤ Association les Gruppias.....	700 €
➤ Pêcheurs du Cians.....	200 €
➤ Association des anciens combattants.....	200 €
➤ Fonds de réserve.....	<u>800 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>11 200 €</b>

**AR Prefecture**

006-210600169-20230425-2023\_13\_03-DE  
Reçu le 28/04/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations beuilloises citées, à savoir :

- Association des parents d'élèves de l'école  
de Beuil..... 900 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Beuil ..... 1 000 €
- Chorale de Beuil..... 3 000 €
- Lous amis Capello San Ja..... 500 €
- Club des aînés de Beuil..... 600 €
- Comité des fêtes..... 3 500 €
- Association les Gruppias..... 700 €
- Pêcheurs du Cians..... 200 €
- Association des anciens combattants..... 200 €
- Fonds de réserve..... 800 €

**TOTAL**

**11 200 €**

- Dit que les crédits nécessaires à la dépense ont été inscrits au Budget Primitif 2023 de la Commune, soit un montant de **10 400 €** et un montant restant disponible à octroyer de **800 €**.

VOTE :

M. Christian GUILLAUME ne prend pas part au vote

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

**Délibération adoptée à la majorité**

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

**Délibération télétransmise  
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**

  
